

	TEMPS SIMPLE	TEMPS DOUBLE
Calcul du salaire brut		
Taux horaire	43,01 \$	86,02 \$
Prime environnementale halocarbure (5%) (Note 1)	2,15 \$	2,15 \$
Vacances (13%)	5,87 \$	11,46 \$
Avantages imposables non payables (2.58 \$/hre)	2,58 \$	2,58 \$
Salaire brut	53,61 \$	102,21 \$
Calcul des avantages sociaux		
Gouvernementaux		
Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,86 \$	1,67 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	3,19 \$	6,18 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,35 \$	0,69 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 2)	2,28 \$	4,35 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	2,30 \$	4,38 \$
Commission de la construction du Québec		
Avantages imposables non payables	(2,58) \$	(2,58) \$
Avantages sociaux - retraite	4,37 \$	4,32 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,03 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,27 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,38 \$	0,75 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	15,40 \$	23,93 \$
Coût horaire de la main d'œuvre	69,01 \$	126,14 \$
Autres coûts		
Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,09 \$	4,09 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,67 \$	20,67 \$
Total des autres coûts	38,43 \$	38,43 \$
Total du coût horaire et des autres coûts	107,44 \$	164,57 \$
Bénéfice		
Majoration estimée de 10% (Note 3)	11,94 \$	18,29 \$
Taux horaire suggéré	119,37 \$	182,85 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	21,51 \$	43,02 \$
Vacances (13%)	2,80 \$	5,59 \$
Avantages imposables non payables (2.58 \$/hre)	2,58 \$	2,58 \$
Salaire brut	26,89 \$	51,19 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,41 \$	0,82 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	1,55 \$	3,05 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,17 \$	0,34 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 2)	1,15 \$	2,18 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,15 \$	2,20 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,58) \$	(2,58) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,18 \$	0,36 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	9,90 \$	14,23 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

36,79 \$ 65,43 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,04 \$	2,04 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,67 \$	20,67 \$
Total des autres coûts	36,38 \$	36,38 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

73,17 \$ 101,81 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	8,13 \$	11,31 \$
-----------------------------------	----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

81,30 \$ 113,12 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	25,81 \$	51,62 \$
Vacances (13%)	3,36 \$	6,71 \$
Avantages imposables non payables (2.58 \$/hre)	2,58 \$	2,58 \$
Salaire brut	31,75 \$	60,91 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,49 \$	0,98 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	1,85 \$	3,64 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,20 \$	0,40 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 2)	1,35 \$	2,59 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,36 \$	2,61 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,58) \$	(2,58) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,22 \$	0,44 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	10,77 \$	15,97 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

42,51 \$ 76,88 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,45 \$	2,45 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,67 \$	20,67 \$
Total des autres coûts	36,79 \$	36,79 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

79,31 \$ 113,67 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	8,81 \$	12,63 \$
-----------------------------------	----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

88,12 \$ 126,30 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	30,11 \$	60,22 \$
Vacances (13%)	3,91 \$	7,83 \$
Avantages imposables non payables (2.58 \$/hre)	2,58 \$	2,58 \$
Salaire brut	36,60 \$	70,63 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,57 \$	1,14 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	2,15 \$	4,24 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,24 \$	0,47 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 2)	1,56 \$	3,01 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,57 \$	3,03 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,58) \$	(2,58) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,26 \$	0,51 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	11,63 \$	17,70 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

48,24 \$ 88,33 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,86 \$	2,86 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,67 \$	20,67 \$
Total des autres coûts	37,20 \$	37,20 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

85,44 \$ 125,53 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	9,49 \$	13,95 \$
-----------------------------------	----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

94,93 \$ 139,47 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	36,56 \$	73,12 \$
Vacances (13%)	4,75 \$	9,51 \$
Avantages imposables non payables (2.58 \$/hre)	2,58 \$	2,58 \$
Salaire brut	43,89 \$	85,21 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,69 \$	1,39 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	2,60 \$	5,14 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,29 \$	0,57 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 2)	1,87 \$	3,63 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.29\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80200)	1,88 \$	3,66 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,58) \$	(2,58) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	3,11 \$	3,11 \$
Taxe sur assurances	0,28 \$	0,28 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,31 \$	0,62 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,60 \$	0,60 \$
Total des avantages sociaux	12,93 \$	20,30 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

56,83 \$ 105,50 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,47 \$	3,47 \$
Frais estimés pour les équipements et camion (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	20,67 \$	20,67 \$
Total des autres coûts	37,81 \$	37,81 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

94,64 \$ 143,31 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	10,52 \$	15,92 \$
-----------------------------------	-----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

105,15 \$ 159,24 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	43,01 \$	86,02 \$
Vacances (13%)	5,59 \$	11,18 \$
Avantages imposables non payables (2.532 \$/hre)	2,53 \$	2,53 \$
Salaire brut	51,13 \$	99,73 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,82 \$	1,63 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	3,04 \$	6,03 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,34 \$	0,67 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 1)	2,18 \$	4,25 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	2,54 \$	4,90 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,53) \$	(2,53) \$
Avantages sociaux - retraite	4,41 \$	4,41 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,36 \$	0,73 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	15,13 \$	24,06 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

66,26 \$ 123,80 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	4,09 \$	4,09 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,98 \$	19,98 \$
Total des autres coûts	37,74 \$	37,74 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

104,00 \$ 161,54 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	11,56 \$	17,95 \$
-----------------------------------	-----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

115,56 \$ 179,48 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	25,81 \$	51,62 \$
Vacances (13%)	3,36 \$	6,71 \$
Avantages imposables non payables (2.532 \$/hre)	2,53 \$	2,53 \$
Salaire brut	31,70 \$	60,86 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,49 \$	0,98 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	1,85 \$	3,64 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,20 \$	0,40 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 1)	1,35 \$	2,59 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	1,58 \$	2,99 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,53) \$	(2,53) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,22 \$	0,44 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	10,76 \$	16,12 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

42,46 \$ 76,99 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,45 \$	2,45 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,98 \$	19,98 \$
Total des autres coûts	36,11 \$	36,11 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

78,57 \$ 113,09 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	8,73 \$	12,57 \$
-----------------------------------	----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

87,30 \$ 125,66 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	30,11 \$	60,22 \$
Vacances (13%)	3,91 \$	7,83 \$
Avantages imposables non payables (2.532 \$/hre)	2,53 \$	2,53 \$
Salaire brut	36,56 \$	70,58 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,57 \$	1,14 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	2,14 \$	4,24 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,24 \$	0,47 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 1)	1,56 \$	3,01 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	1,82 \$	3,47 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,53) \$	(2,53) \$
Avantages sociaux - retraite	0,64 \$	0,64 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,26 \$	0,51 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	8,66 \$	14,92 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

45,22 \$ 85,50 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	2,86 \$	2,86 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,98 \$	19,98 \$
Total des autres coûts	36,51 \$	36,51 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

81,73 \$ 122,01 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	9,08 \$	13,56 \$
-----------------------------------	----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

90,81 \$ 135,57 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre

TEMPS SIMPLE TEMPS DOUBLE

Calcul du salaire brut

Taux horaire	36,56 \$	73,12 \$
Vacances (13%)	4,75 \$	9,51 \$
Avantages imposables non payables (2.532 \$/hre)	2,53 \$	2,53 \$
Salaire brut	43,84 \$	85,16 \$

Calcul des avantages sociaux

Gouvernementaux

Assurance emploi (salaire brut - Av. impos. x 1.20% x 1.4)	0,69 \$	1,39 \$
Régie des rentes du Québec (salaire brut - 1.68\$ (ex. de base) x 6.15%)	2,59 \$	5,13 \$
Régime Québécois d'assurance parentale (salaire brut - Av. impos. x 0.692%)	0,29 \$	0,57 \$
Fonds de service de santé (FSS) (salaire brut x 4.26%) (Note 1)	1,87 \$	3,63 \$
Santé et sécurité au travail (CNESST) (4.97\$ / 100\$ de salaire, max hebdo 1 687.76\$) (basé sur le taux de l'unité de classification 80180)	2,18 \$	4,18 \$

Commission de la construction du Québec

Avantages imposables non payables	(2,53) \$	(2,53) \$
Avantages sociaux - retraite	3,64 \$	3,64 \$
Avantages sociaux - assurances	2,82 \$	2,82 \$
Taxe sur assurances	0,25 \$	0,25 \$
Prélèvement CCQ (salaire brut x 0.75%)	0,31 \$	0,62 \$
Cotisation horaire à l'AECQ	0,03 \$	0,03 \$
Fonds de formation	0,20 \$	0,20 \$
Fonds d'indemnisation	0,02 \$	0,02 \$
Équipement de sécurité	0,65 \$	0,65 \$
Total des avantages sociaux	13,01 \$	20,60 \$

Coût horaire de la main d'œuvre

56,86 \$ 105,76 \$

Autres coûts

Allocation pour temps non facturable (Note 3)	3,47 \$	3,47 \$
Frais estimés pour les équipements et camions (Note 3)	13,67 \$	13,67 \$
Frais d'exploitation - 25% du coût de la main d'œuvre (compagnon) et équipements (Note 3)	19,98 \$	19,98 \$
Total des autres coûts	37,13 \$	37,13 \$

Total du coût horaire et des autres coûts

93,98 \$ 142,89 \$

Bénéfice

Majoration estimé de 10% (Note 3)	10,44 \$	15,88 \$
-----------------------------------	-----------------	-----------------

Taux horaire suggéré

104,43 \$ 158,76 \$

Préparé par la firme Genest, St-Amand, Drapeau Gibeault CPA S.E.N.C.R.L.

Note 1: Cette prime s'applique uniquement aux compagnons qui possèdent cette qualification environnementale. Elle s'applique directement sur le salaire de base et se calcule uniquement sur le taux simple même si il y a rémunération à temps double.

Note 2: Basé sur le taux maximum de 4.26%. Ce taux peut varier entre 1.65% et 4.26%, selon la masse salariale.

Note 3: Montant estimatif pouvant varier d'un entreprise à l'autre